# **BULLETIN D'ADHÉSION 2024/2025**



Début des cours : 16/09/2024 - Fin des cours : 15/06/2025

Nom:	Prénom :
Date de naissance :	Âge:
Nom du responsable légal :	
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville:
Mail:	
Portable :	
Personne à contacter en cas d'urgence	
Nom:	Prénom :
Téléphone :	Portable :
Mail:	
Date d'adhésion : Adh	nésion de 30€ réglée par : Chèque Espèces
Cadre réservé à l'association	
Cours: 45min: 1h:	1h15:
Total :	
Nombre de paiement : 1 2 3	4 5

Dans le cadre de ma réinscription, j'atteste sur l'honneur que mon état de santé n'a pas connu d'évolution entrainant une contre-indication à la pratique de la danse.

En cas de désistement, je ne pourrais pas me faire rembourser au-delà de la lère séance.

Dans tous les cas, l'adhésion à *No-Made* ne me sera pas remboursée soit un montant de 30€.

En tant qu'adhérent vous serez informé régulièrement des activités de *No-Made*, par nos comptes Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre!

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

# **TARIFS SAISON 2024-2025**





L'adhésion à l'association *No-Made* de 30€ est à régler à part de la cotisation annuelle.

	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT*
Cours de 45min	265 €	195€
Cours de 1h	290 €	230 €
Cours de 1h15	350 €	
Formation <b>Pré Pro 1</b> : à partir de 5 cours/semaine		
Formation <b>Pré Pro 2</b> : à partir de 8 cours/semaine		
Classe concours (hors formation Pro)	330 €	
Adhésion par personne	30	€

Possibilité de régler de 1 à 5 fois par chèque (encaissement de septembre à janvier ou de juin à octobre) \*Pour les personnes mineurs habitant dans les quartiers prioritaires : Argentine, Saint Jean, Saint Lucien, sur justificatif.

# Comment calculer le quotient familial?

A partir de votre dernier relevé d'imposition 2022, divisez votre revenu imposable par le nombre de part auxquelles vous avez le droit.

Vous obtenez votre quotient.

Elèves mineurs uniquement pour les personnes habitants Saint Jean, Argentine, et Saint Lucien.

Tarif réduit\* = Quotient familial inférieur à 4 580€

Tarif plein = Quotient familial supérieur à 4 580€

Le paiement s'effectue lors de l'inscription.

Si l'activité ne vous convenait finalement pas, vous avez <u>une semaine</u> après le début des cours pour nous réclamer le remboursement de la somme que vous nous avez réglée, excepté le montant de 30€ correspondant à l'adhésion à l'association *No-Made*.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, régler le montant de l'inscription en cinq fois, par chèque uniquement à l'ordre de *No-Made*.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*No-Made* est une association régie sous al loi 1901 déclarée en Préfecture de Beauvais sous el n° W 313008855 SIRET / SIREN : 495 137 697 00019 où sont dispensés des cours toutes danses pluridisciplinaires y compris du Double Dutch. Tout au long de l'année, des stages, et des manifestations sont au programme le but étant de promouvoir et faire découvrir ces disciplines.

## **ARTICLE 1: INSCRIPTION ET PAIEMENT**

Le tarif en vigueur de septembre à juin est basé sur 33 semaines de cours, PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS.

Le nombre d'élèves étant limité dans chaque cours, vous vous engagez à venir toute l'année, par conséquent une année commencée est due.

AUCUN remboursement ne sera effectué, y compris dans les cas où l'association *No-Mad*e ne pourrait plus ouvrir en raison d'un événement indépendant de sa volonté (épidémie, pandémie, conditions météorologiques...).

L'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier d'inscription <u>complet et signé.</u>

Devront être remis obligatoirement avec le dossier les pièces suivantes :

- Certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre indication à la discipline choisie
- Le bulletin d'adhésion
- Un chèque correspondant à l'adhésion d'un montant de 30€ à l'ordre de *No-Made*
- Le paiement des cours
- o Paiement par chèque (1 à 5 mensualités), encaissement de septembre à janvier ou de juin à octobre (tous les 5 du mois).
  - o Paiement en espèces, en une seule fois
  - Le présent règlement intérieur signé

IL EST DONC OBLIGATOIRE POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION DE VOUS PRÉSENTER AUX PERMANENCES PRÉVUES AFIN DE NOUS RESTITUER VOTRE DOSSIER.

# **ARTICLE 2 : PONCTUALITÉ**

La danse est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun il est demandé d'être <u>ponctuel</u> afin de ne pas perturber les cours. Au delà de 10 minutes de retard, l'élève ne pourra pas accéder au cours.

Les parents sont tenus d'accompagner les enfants mineurs jusqu'à la porte de la salle de danse ou de double dutch. Notre responsabilité est engagée qu'à partir du moment où ils nous sont confiés.

A la fin du cours, les parents doivent attendre leurs enfants devant l'entrée principale, afin de ne pas perturber le cours. Les enfants seront repris par leurs parents à la porte de la salle de danse ou de double dutch.

Dans le cas contraire, et uniquement à partir des élémentaires, une décharge signée des parents précisant les modalités de reprise ou d'attente de leur enfant devra être produite et ce, pour tous les élèves mineurs (modèle de décharge disponible auprès de la Directrice Artistique).

#### **ARTICLE 3: CONSIGNES PENDANT LES COURS**

Pour des raisonsde sécurité, seuls les danseurs ont accès au studio de danse et aux vestiaires. Les enfants des adhérents adultes **N'ASSISTERONT PAS** non plus aux cours de leur maman.

Une porte ouverte sera organisée durant l'année.

Les parents s'engagent à respecter et à soigner la tenue imposée :

#### ÉVEIL

- Pour les filles : leggings / tee-shirt / pieds nus ou justaucorps / collant rose sans pied / demi pointes bi semelle en toile, cheveux attachés
- Pour les garçons : leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

# DANSE CLASSIQUE

- Pour les filles: collant de danse classique rose avec pieds, demi pointes bi semelles en toile avec élastique autour du pied et j'insiste sur l'élastique, justaucorps sans manches unis ATTENTION pas de noir (Bloch\*, Repetto\*), chignon plaqué avec filet
- Pour les garçons : collant gris avec pieds Repetto + tee-shirt blanc col V (Repetto\*)
   + demi pointe bi semelle grises Repetto\*
- Bouteille d'eau

#### JAZZ / LYRICALL / JAZZ TECHNIQUE

- Pour les filles : collant de danse noir sans pieds / justaucorps sans manches de couleur, pieds nus ou chaussettes antidérapantes, cheveux attachés
- Pour les garçons : short ou leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

#### HORTON

- Justaucorps noir + collant noir / pieds nus, cheveux attachés
- Bouteille d'eau

# STREET JAZZ / HIP HOP

- Baskets blanches d'intérieur à <u>semelles blanches</u> UNIQUEMENT pour le cours de danse et tenue adaptée à la discipline, cheveux attachés
- bouteille d'eau

#### STREET TALONS

• Tenue de danse près du corps noire, chaussures bottines OBLIGATOIRES de marque BURJU SHOES (voir validation avec Nora avant achat)

# COMÉDIE MUSICALE / CABARET

• Tenue de danses près du corps noire, chaussures à talons de danse OBLIGATOIRES (Capezio, Burju Shoes ou Laduca) - Voir Validation avec Nora avant achat.

\*Pour les produits de danse de marque Bloch ou Repetto, et uniquement dans les boutiques, vous pouvez bénéficier de 10% en donnant le nom de votre professeur : Nora ILARRAZ

#### LE VERNIS À ONGLES AUX PIEDS EST INTERDIT!

# **ARTICLE 4: VOL ET DÉGRADATIONS**

L'association *No-Made* décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations que pourraient subir ses adhérents dans le hall d'entrée, le vestiaire ou le studio de danse. Il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance.

# ARTICLE 5 : PRÉSENCE AUX COURS ET RÉPÉTITIONS - PARTICIPATION AU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE - COSTUMES

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour évoluer et progresser dans la danse choisie, l'assiduité de l'élève est indispensable.

En cas d'absence d'un élève, les parents doivent informer dès que possible le professeur, soit par un mail, soit par un sms.

La Responsable Pédagogique jugera en fonction des absences régulières et injustifiées d'un élève, de sa participation ou non au spectacle de fin d'année.

La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire <u>MAIS</u> vivement conseillée.

En cas de participation de votre part à celui-ci,la présence aux répétions générales est OBLIGATOIRE.

Seule la Directrice Artistique est apte à juger du niveau d'un élève et de sa participation au spectacle de fin d'année et/ou à des démonstrations, stages.

Il pourra être demandé une participation <u>financière ou locative</u> aux parents ou aux élèves.

- Participation financière : elle permettra à contribuer à l'achat des costumes/accessoires (qui seront conservés par l'élève)
- Participation locative : un montant de 20 € permettra la location du <u>costume</u>. (Le costume devra être restitué <u>obligatoirement</u> par l'élève).

ATTENTION : Les 20 € concernent la location d'un seul costume. Un élève qui prend plusieurs cours de danse devra régler la location de ses costumes au nombre de cours auxquels il est inscrit.

# **ARTICLE 6 : HYGIÈNE ET PROPRETÉ**

Pour le bon déroulement des cours et par respect envers le professeur et les autres élèves, il est impératif de veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène corporelles élémentaires (tenue propre, déodorant...).

L'accès au cours sera refusé à tout élève ne se présentant pas dans une tenue propre et correcte.

# **ARTICLE 7: DROIT À L'IMAGE**

L'association *No-Made* se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contre partie présente ou futur, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tous supports que ce soit concernant l'image de l'association.

## ARTICLE 8: PHOTOS-ENREGISTREMENTS SONORES-VIDÉO OU VENTE

Pendant les cours li est formellement INTERDIT de prendre des photos ou des enregistrements à l'aide d'appareils numériques, de téléphone et de les partager sur des sites tels que Youtube, Dailymotion, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram etc.).

Cette règle s'applique également pour tout ce qui concerne la diffusion d'information via internet (site personnel, blog, etc...).

La vente de tout support matériel au sein de l'association sous quelque forme que ce soit est interdite.

Exemple: Vente de copie CD, DVD, vidéo...

# **ARTICLE 9: OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ**

L'élève considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de sa participation aux cours, à des stages ou des projets artistiques organisés par l'association *No-Made*.

## **ARTICLE 10 : DÉFENSE DE FUMER**

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux et les abords directs de la structure où sont dispensés les cours de danse et/ou de Double Dutch.

#### **ARTICLE 11: RADIATION - EXCLUSION**

L'association *No-Made* se réserve le droit de refuser ou d'exclure sur le champ toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement et à la tranquillité des cours, des stages et des manifestations.

3 absences non justifiées pourront donner lieu à une radiation.

Le non respect du règlement intérieur est un motif grave de radiation.

## **ARTICLE 12: ACCIDENT**

*No-Made* est assurée pour l'utilisation des locaux occupés pendant les cours dispensés.

En dehors de ses créneaux et durant les vacances scolaires, celle-ci n'est pas assurée. L'Association *No-Made* dont l'activité se déroule dans différents gymnases, Maisons de Quartier de Beauvais, au Studio 208, a souscrit un contrat d'assurance chez APAC ASSURANCES sous le n°A060057228 qui garantit : « Sa responsabilité civile ainsi que celle de ses adhérents ».

# **ARTICLE 13: PRISE DE DÉCISION**

Aucune décision par un adhérent au sein de l'association *No-Made* ne peut être prise sans en informer auparavant la Présidente.

# **ARTICLE 14: SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

Spectateur à partir de <u>3 ans</u> : en dessous de cette tranche d'âge, les enfants ne seront pas autorisés à assister à notre spectacle, même sur les genoux ou dans les bras de ses parents.

Les poussettes / cosy avec enfant sont strictement interdits.

Chaque spectateur devra acheter son billet d'entrée.

# ARTICLE 15 : RÉPÉTITIONS AU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Les danseurs qui ne seront pas en costume lors des répétitions générales et/ou au filage peuvent se voir interdire leur participation au spectacle de fin d'année.

# Signature précédée des mentions "lu et approuvé"

Signature adhérent /	/ /   \	C:	responsable l	Z I
Sidhafilire adherent /		Signature	responsable i	ലവച
signature danterent,	CICVC.	Signature		Cyui



# **EMPLOI DU TEMPS - 2024 / 2025**

Reprise des cours : 15 septembre 2024

(
Cours Cours encadrés par encadrés Nora Marie-Hél
14h00 - 15h00 <b>Classique élite</b> 8 - 12 ans
18h30 - 19h30 Jazz technique et
19h00 - 20h00 Classique Adultes Tous niveaux
Ados / Adultes Intermédiaire 20h30 - 2lh30 Jazz Broadway

Cours au Studio 208

Cours à la MJA ou **Pré Pro 2** : minimum 8 cours / semaine au Studio 208

**Pré Pro 1** : minimum 5 cours / semaine